

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2026

SECTION D'AILLOUX ET AUTRES

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune : www.auzelles.fr

La commission syndicale d'Ailloux et autre a été créée suite aux élections du 25 mai 2025.

Le budget annexe a été créer au 1^{er} janvier 2026

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

- **Dépenses :**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2026

CHAPITRES	BP 2026
011 – Charges à caractère général	51 561.07 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	1 200.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	100.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	8 000.00 €
TOTAL	60 861.07 €

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 60 861.07 €.

Les principales charges à caractère général concernent l'entretien de terrains, l'entretien des bois et forêts, les frais de garderie et les taxes foncières.

Les charges de personnel et frais assimilés correspondent au frais d'administration par la Commune d'Auzelles (heures de personnel communal, timbres, enveloppes...)

Les autres charges de gestion courante concernent les contributions obligatoires (Contribution Volontaire Obligatoire C.V.O., versée à France Bois Forêt).

- **Recettes :**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2026

CHAPITRES	BP 2026
70 – Produits des services	8 000.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	52 861.07 €
TOTAL	60 861.07 €

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 60 861.07 €.

Les produits des services correspondent aux ventes de bois.

Les autres produits de gestion courante concernent la subvention SYLV'ACTES et l'excédent de fonctionnement de la section transféré du budget communal (49 361.07 €).

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses :**

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 8 000 €.

Elles correspondent à des travaux sur des pistes forestières.

- **Recettes :**

Les recettes prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 8 000 €.

Elles correspondent au virement de la section de fonctionnement.